





JEAN-PHILIPPE KOHL

La loi de l'avantage comparatif

Dans les débats de politique économique, il est important de citer des théories économiques pour étayer son argumentation. Encore faut-il que le public les comprenne. Les théories sont simples lorsqu'elles sont intuitives, à l'image de la loi de la demande : celle-ci postule que la quantité demandée baisse lorsque le prix augmente (toutes choses étant égales par ailleurs). L'opinion publique soutient des mesures comme une hausse du prix du CO₂ pour diminuer les émissions ou un relèvement des prix des crèches destiné à réduire les listes d'attente lorsqu'un tel effet est souhaité. Elle les refuse dans le cas contraire.

La situation se complique lorsqu'une théorie ne peut être comprise de manière intuitive. Celle de l'avantage comparatif est un bon exemple. Elle affirme que le commerce lié à une spécialisation de la production contribue davantage à la prospérité d'un pays qu'une situation d'autarcie fondée sur l'autoproduction des biens. Cette loi se vérifie également lorsqu'un pays affiche une performance économique inférieure à un autre sur tous les plans et qu'il enregistre une productivité moindre pour tous les biens qu'il produit.

D'aucuns soupçonneront que le commerce entre deux économies inégales profitera au pays le plus fort au détriment du plus faible. Une telle opinion contredit la loi de l'avantage comparatif. Mais, pour le public, il est contre-intuitif de penser que le commerce profite aussi au pays faible.

Voilà peut-être pourquoi le peuple a approuvé de justesse, par 51,6 % des voix, l'accord de libre-échange entre la Suisse et l'Indonésie. De

nombreuses personnes ayant voté non ont sans doute eu l'impression que cet accord bénéficierait uniquement à la Suisse, et non à l'Indonésie.

Roger Federer jardinier ?

Illustrons la loi de l'avantage comparatif par un exemple du quotidien : le champion de tennis Roger Federer doit décider s'il passera la prochaine heure à s'entraîner ou à tailler la haie de son jardin, sachant qu'il peut aussi confier cette tâche à un jardinier. Admettons qu'il soit non seulement meilleur en tennis, mais qu'il manie aussi la cisaille de manière plus efficace que le jardinier : comment mettra-t-il à profit l'heure dont il dispose ?

La réponse est claire : Roger Federer aura certes un taux de productivité plus élevé dans les deux activités, mais comme cet avantage est bien supérieur dans le tennis que dans la taille, il fera appel au jardinier. La répartition du travail qui en résulte implique la spécialisation de chaque acteur. Le déficit de productivité du jardinier étant moins important lorsqu'il taille des haies, les deux parties peuvent tirer le maximum de l'heure que chacune d'entre elles consacre à son activité.

D'une manière générale, le commerce lié à une spécialisation de la production augmente la prospérité de tous les pays participants. Il y aura lieu de sensibiliser la population sur ce point lors de prochaines votations sur des accords de libre-échange.

Jean-Philippe Kohl est économiste en chef à l'association faîtière Swissmem, à Zurich